

Pack Indicateur 26

Accueil des publics en situation de handicap

Trois documents prêts à compléter pour préparer votre certification Qualiopi

1. Acte de nomination du référent handicap
2. Recensement du réseau de partenaires mobilisable
3. Registre de suivi des adaptations

Document fourni à titre indicatif. Il constitue une base de travail à adapter à votre organisme et ne se substitue pas au guide de lecture Qualiopi du Ministère du Travail ni à l'appréciation de votre organisme certificateur.

Avant de commencer : ce que l'Indicateur 26 attend réellement

L'Indicateur 26 relève du critère 6 du référentiel national qualité. Son libellé officiel est le suivant : « Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap. »

Le cœur de l'indicateur n'est pas un simple titre de « référent » : c'est la capacité à mobiliser un réseau d'acteurs du handicap (Agefiph, Cap emploi, MDPH, Ressource Handicap Formation) et à en faire la preuve. La nomination d'un référent, le recensement du réseau et le suivi des adaptations sont des moyens de démontrer cette capacité, pas une liste fermée imposée par le référentiel.

Point de vigilance : l'Indicateur 26 est un indicateur spécifique. Tout manquement, même partiel, entraîne une non-conformité majeure, à corriger dans un délai de trois mois. Il n'existe pas de non-conformité mineure sur cet indicateur.

Les éléments que votre auditeur regarde en priorité, à titre d'exemples de preuves recevables :

- l'identification d'un réseau de partenaires du champ du handicap, et les modalités de recours à ce réseau en cas d'accueil d'un public concerné ;
- la désignation et les compétences actualisées d'un référent handicap ;
- la mention de l'accessibilité dans l'information diffusée au public (cette mention relève de l'Indicateur 1, distinct de l'Indicateur 26) ;
- la trace des adaptations effectivement mises en œuvre, le cas échéant.

Acte de nomination du référent handicap

À compléter, signer, dater et archiver dans votre dossier Qualiopi. Le dirigeant peut se désigner lui-même référent dans une structure de petite taille : dans ce cas, c'est la formalisation écrite qui fait foi.

Organisme de formation

Raison sociale

Numéro de déclaration d'activité (NDA)

Adresse

Référent handicap désigné

Nom et prénom

Fonction au sein de l'organisme

Adresse e-mail de contact

Téléphone de contact

Missions confiées

- accueillir et informer les publics en situation de handicap ;
- identifier les besoins de compensation et les adaptations possibles ;
- mobiliser le réseau de partenaires du champ du handicap (voir Document 2) ;
- assurer le suivi des adaptations mises en œuvre (voir Document 3) ;
- maintenir à jour ses connaissances par une veille et, le cas échéant, une formation dédiée.

Durée du mandat (mandat annuel renouvelable recommandé)

Fait à

Le

Signature du dirigeant

Signature du référent

--	--

Recensement du réseau de partenaires mobilisable

C'est le cœur de l'Indicateur 26. Recensez ici les acteurs du champ du handicap que vous pouvez solliciter, et la manière dont vous les mobilisez en cas d'accueil d'un public concerné. Complétez avec vos contacts réels (locaux de préférence).

Type de partenaire	Structure identifiée	Contact (nom, tél, e-mail)
Cap emploi (insertion)		
MDPH du département		
Agefiph (secteur privé)		
Fiphfp (fonction publique)		
Ressource Handicap Formation		
Médecine du travail / santé		
Autre partenaire local		

Modalités de recours au réseau

Décrivez en quelques lignes comment, concrètement, vous sollicitez ces partenaires lorsqu'un stagiaire signale un besoin (qui contacte qui, dans quel délai, pour quelle adaptation).
